



CONVOCATION

ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE » « Modification des Statuts » ET « ORDINAIRE » DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL DU SAMEDI 06 DECEMBRE 2025

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Extraordinaire à fin de modification des Statuts
- une Assemblée Générale Ordinaire

se tiendront

Le samedi 06 décembre 2025 à 09H00 HÔTEL DE LA MONNAIE – 6, Rue de la Monnaie – 67120 MOLSHEIM

ORDRE DU JOUR

Inscription des délégués et vérification des pouvoirs (08h00 à 09h00)

- Intervention de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace et mot de bienvenue de M. Laurent FURST, Maire de Molsheim
- 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2025 à Rosheim

Assemblée Générale Extraordinaire

3. Présentation par Marc Hoog, Président délégué, des modifications des Statuts du District d'Alsace de Football

Assemblée Générale Ordinaire

- 4. Allocution de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace
- 5. Rapport financier de M. Hakim BOUHABILA, Trésorier Général du District d'Alsace
- 6. Rapport du Commissaire aux Comptes MAZARS, représenté par M. Gilles CONTESSE
- 7. Approbation des conventions réglementées
- 8. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus au Comité Directeur
- 9. Affectation du résultat
- 10. Présentation et vote du Budget Prévisionnel 2026/2027
- 11. Modifications réglementaires
- 12. Communication du District
- 13. Intervention d'Annick Tischmacher Présidente de l'APS
- 14. Parole aux invités
- 15. Questions diverses

La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président et du cachet du club.

Le délégué d'un club peut représenter au maximum 3 clubs y compris le sien.

Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des R.D.

Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace de Football